COMMUNIQUÉ 15/09/2015

## Taux de l'indemnité kilométrique vélo : Gardons 25 centimes du kilomètre comme base de travail pour les arbitrages en cours !

Alain Vidalies, secrétaire d'Etat aux transports, en conclusion de la réunion du Comité de pilotage du Plan national d'action pour les mobilités actives qu'il a présidé ce jour, mardi 15 septembre, a annoncé que le décret fixant le taux de l'indemnité kilométrique vélo (IKv) sera publié avant la fin de l'automne.

Le Club des parlementaires pour le vélo et le Club des villes et territoires cyclables se félicitent qu'une échéance soit fixée pour la publication de ce texte indispensable à la mise en œuvre de l'IKv qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, suite à l'adoption de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte (article 50) et aux amendements du Club des parlementaires pour le vélo qui l'ont introduite dans ce texte législatif.

Dans la période d'arbitrage actuelle, ils attirent l'attention du Gouvernement sur la nécessité de fixer un montant d'aide incitatif. La fourchette évoquée par la ministre du Développement durable, entre 12 et 15 centimes par kilomètre, n'est pas de nature à déclencher un usage important du vélo pour les déplacements domicile-travail ni un transfert massif de la voiture vers ce mode non polluant, bon pour la santé et l'économie.

Pour Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Denis BAUPIN, député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale, ancien président du Club des villes et territoires cyclables, et Philippe GOUJON, député de Paris, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les exemples étrangers et le succès de l'expérimentation réalisée par le ministère l'an passé auprès de 10 000 salariés montrent que le montant de l'indemnité doit être supérieur. Ils considèrent donc que les 25 centimes d'euros par kilomètre retenus par le ministère dans le cadre de l'expérimentation concluante constituent une base de travail pour définir le taux de l'indemnité kilométrique vélo.

Communication médias : Claude Lisbonis / CLC
T. +33 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – clc@claudelisbonis.com

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales: communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien – mode de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre SERNE, vice-président de la Région Ile-de-France. <a href="https://www.villescyclables.org">www.villescyclables.org</a>

Le Club des parlementaires pour le vélo, créé le 5 juillet 2012 à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables, réunit des députés et sénateurs de toutes tendances politiques. Son objectif : promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. Il est co-présidé par Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Denis BAUPIN, député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale, ancien président du Club des villes et territoires cyclables, Philippe GOUJON, député de Paris, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.